

# DELIBERATION C.C.A.S.

**Séance du Mercredi 4 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le Mercredi quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Saint Julien les Rosiers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge BORD, Maire.

**Présents** : Mmes JULIEN – BELIN — SIAU – PEIRETTI GARNIER – FERNANDEZ – GLAS –  
CURTO –  
Mrs BORD – MARTIN – FOLCHER

**Absente** : Mme ANGER

**Absente représentée** : Mme FERNANDEZ par M MARTIN

## **CCAS\_2024\_0012 CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ « ATELIER MÉMOIRE COLLECTIF »**

Monsieur le Président propose la création d'une activité « ATELIER MÉMOIRE COLLECTIF » pour les habitants de la commune au travers d'une convention avec l'association AMAELLES,

L'animation de cet atelier sera en effet mise en place par l'Association AMAELLES,

Comme convenu dans la Convention qui liera le CCAS et l'Association AMAELLES, il est prévu une séance se déroulant les Mardi de 14h à 15h30, salle Biscarat, se nommant « Atelier Mémoire » proposant des exercices autour de la réflexion,

Cette activité sera payante par les utilisateurs,

Le CCAS met à disposition des personnes intéressées des cartes de 10 séances ( renouvelables lorsque terminées)

La carte sera vendue au prix de 10 euros (soit 1 euro la séance) réglable par chèque uniquement,

Le CCAS prendra en charge le différentiel entre le coût de la séance facturée par AMAELLES (soit 35€ pour une heure et demi) et les encaissements des particuliers,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- valide à l'unanimité cet « ATELIER MÉMOIRE COLLECTIF » à mettre en place auprès des habitants,
- autorise à signer la convention avec AMAELLES,
- confirme que les crédits nécessaires seront versés au Budget du CCAS,

Le Président  
Serge BORD



Mis en ligne sur le site internet [www.saintjulienlesrosiers.fr](http://www.saintjulienlesrosiers.fr) le 05/12/2024

